

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1856.

Crédit provisoire de neuf millions de francs , à valoir sur le Budget
de la Guerre pour l'exercice 1857 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. VAN OVERLOOP.

MESSIEURS,

L'état des travaux de la Chambre ne permet pas d'espérer qu'elle puisse , avant le 1^{er} janvier 1857, s'occuper sérieusement de l'examen du Budget de la Guerre , et laisser au Sénat le temps nécessaire pour discuter à son tour, avant cette époque , un projet aussi important.

Le Gouvernement, convaincu de cette impossibilité, a proposé à la Chambre d'accorder au Ministre de la Guerre un crédit provisoire de neuf millions de francs.

La Chambre a renvoyé cette demande de crédit à la section centrale , qui a examiné le Budget pour 1857.

Cette section centrale a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents , d'accorder au Ministère de la Guerre le crédit pétitionné.

Il est néanmoins entendu , dans la pensée de la section centrale , que l'emploi de ce crédit devra être fait dans les termes du Budget de 1856 et sans rien préjuger sur les propositions nouvelles du Budget de 1857 , dont la section centrale n'admet pas la nécessité.

Le Rapporteur,

ISIDORE VAN OVERLOOP.

Le Président,

AUG. ORTS.

⁽¹⁾ Projet de loi , n° 47.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. ORTS, *président*, MATTHIEU, TRÉNOUROUX, GOBLET, DE RUDDERE DE TE LOKEREN, THIÉFRY et VAN OVERLOOP.